



50^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Réunion-Débat annuelle sur la coopération technique et le renforcement des capacités

Thème : Coopération technique pour la participation pleine et effective des femmes à la prise de décision et à la vie publique et pour l'élimination de la violence, en vue de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et filles

Intervention de S.E. M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

4 juillet 2022

Monsieur le Vice-Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration présentée par l'Union européenne. Ma délégation remercie le Bureau de la Haute Commissaire pour son rapport soumis en application de la résolution 48/24, ainsi que les intervenants du panel pour leur retour d'expérience.

Les droits des femmes et des filles sont des droits humains et il est la responsabilité de tout Etat de respecter, protéger et mettre en œuvre ces droits dans leur ensemble. Des décennies de coopération technique de l'ONU avec des gouvernements de par le monde nous enseignent que les femmes et les filles ne demandent souvent rien de plus qu'une égalité d'opportunités afin de sortir de la pauvreté ou de l'oppression. Or, à côté des nombreux défis logistiques, comme le changement climatique ou les chocs économiques, qui assiègent même les gouvernements les mieux intentionnés, il faut également tenir compte de défis d'ordre politique.

En effet, les barrières qui retiennent les femmes sont souvent invisibles et insidieuses. Tantôt, le patriarcat prend la forme de la violence domestique ou même étatique, qui condamne les femmes et filles à vivre dans la peur. Tantôt, il se présente de manière plus bénéfique, mais tout aussi efficace, pour bloquer l'accès des femmes, surtout celles qui sont issues de communautés historiquement marginalisées, à des positions de responsabilité.

Une partie importante de la riposte à ces vestiges misogynes passe par le renforcement des capacités des états pour assurer l'égalité entre femmes et hommes dans toute leur diversité. Mon pays soutient les efforts du Bureau de la Haute Commissaire et du Système des Nations Unies en appui de la promotion des droits des femmes et des filles.

Mesdames et Monsieur les membres du panel: comment pouvons-nous confronter les arguments paternalistes qui essaient d'assimiler les femmes à un rang inférieur, notamment sous couvert de l'excuse qu'il s'agit de la « tradition » ?

Je vous remercie de votre attention.

[2m ; 313 mots]